

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2336

présenté par

Mme Bouquin, M. Guibert, Mme Lechanteux, M. David Magnier, M. Markowsky, Mme Ménaché, M. Jolly, M. Limongi, M. Dessigny, M. Villedieu, M. Frappé, Mme Joubert, Mme Dogor-Such, M. Patrice Martin, Mme Pollet, M. Lottiaux, Mme Parmentier, M. Gery, Mme Lechon, Mme Ranc, M. Tonussi, M. Baubry, Mme Laporte, M. Dufosset, M. Giletti, M. Meizonnet, Mme Levavasseur, Mme Colombier, Mme Auzanot, M. Weber, M. Blairy, M. Lioret, M. Dragon, Mme Hamelet, M. Muller, M. Bovet, M. Bernhardt, M. Chenu, M. de Lépinau, Mme Diaz, M. Rancoule, Mme Blanc, M. Ballard, M. Humbert, Mme Griseti, M. Sabatou, Mme Rimbart, M. Christian Girard, Mme Martinez, M. Meurin, M. Rambaud, M. Emmanuel Taché, M. Fouquart, M. Dutremble, Mme Florence Goulet, Mme Joncour, M. Gabarron, M. Guitton, M. Buisson, M. Perez, M. Boccaletti, Mme Da Conceicao Carvalho, Mme Lorho, M. Evrard, M. Allisio, M. Taverne, Mme Mélin et M. Pfeffer

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	500 000	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	500 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
Ecologie – mise en extinction du plan de relance	0	0
TOTAUX	500 000	500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à développer la récupération des matériaux critiques lors des opérations de recyclage.

La sécurisation de l'approvisionnement en matières premières non énergétiques, notamment les métaux et minéraux indispensables au développement économique ne peut plus reposer uniquement sur l'exploitation primaire.

L'approvisionnement doit s'appuyer sur une stratégie ambitieuse de recyclage et de valorisation des matières premières secondaires.

Cet amendement vise à renforcer les moyens consacrés à l'animation, la coordination et le financement des actions relatives à l'approvisionnement en matières premières critiques issues du recyclage.

Ces fonds supplémentaires pourrait servir à :

- Intensifier les travaux d'inventaire et de sécurisation des gisements de matières recyclables en lien avec les filières industrielles concernées,
- Soutenir le développement de technologies et de procédés de récupération, tri et raffinage des

métaux rares à partir de déchets industriels,

- Renforcer la coopération entre les acteurs afin de réduire la dépendance de la France dans une logique d'économie circulaire des métaux stratégiques,

L'amendement vise à augmenter de 500 000 € les crédits du programme 113 "Paysages, eau et biodiversité", action 7 "Gestion des milieux et biodiversité" en diminuant de 500 000 € les crédits du Programme 217 "Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables", Action 7 "Pilotage, support, audit et évaluations" dont les crédits ont augmenté de 1,5 millions d'euros.